

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er Adjoint.

AFFAIRE N° 33/1546 :

Terre Sainte - Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 18 02 conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour le bien cadastré section EK n°233 - Avenant n°1 (bonification EPFR) et convention de financement n°16 18 02 -CF 1

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, TIONOHOU Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1546-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1546 : Terre Sainte - Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 18 02 conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour le bien cadastré section EK n°233 - Avenant n°1 (bonification EPFR) et convention de financement n°16 18 02 -CF 1.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

- VU la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n° 16 18 02 du 07/12/2018 (reçue en Préfecture le 10/12/2018) conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPFR, pour une durée de 5 ans avec un différé de 3 ans pour le bien cadastré section EK n°233, d'une surface 480 m², situé au n°6 Avenue Président Mitterrand (97410)

- VU l'acte d'acquisition signé entre l'EPFR et la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers établi par SCP Baret/Etheve/Valery/Riviere/Bost-Benchaa/Gillot/Kin Siong-Law Koun (notaires associés) en date du 21/12/2018 référencé n°16913801 MB/HL), moyennant 170 400 €.

Le Maire expose à l'Assemblée que l'EPFR dans ses mesures d'accompagnement issues du Programme Pluriannuel d'Interventions Foncières 2024-2028, accorde une subvention dénommée mesure 9, pour les terrains destinés à des équipements et activités, périmètres identifiés ORT (Opérations de Revitalisation des Territoires), NPNRU, RHI. Cette subvention représente 20 % du prix d'acquisition Hors Taxe par l'EPFR, avec un plafond de 200 000 €.

La parcelle cadastrée section EK n°233 étant destinée à un équipement public (réalisation de stationnement public).

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER :**

- l'avenant n°1 à la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n° 16 18 02 du 07/12/2018 conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPF Réunion (bonification), qui stipule l'octroi d'une subvention par l'EPFR à la Commune de Saint-Pierre d'un montant de **34 080,00 €**, du dispositif des mesures d'accompagnement de l'EPFR (priorisation des équipements et implantations d'activités dans les périmètres identifiés ORT, NPNRU, RHI,

- la convention de financement n°16 18 02 – CF 1 portant attribution d'une subvention de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion à la Commune de Saint-Pierre pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section EK n°233 sise à Terre Sainte sur la Commune de Saint-Pierre en vue de la réalisation de stationnement public.

• **De l'AUTORISER à SIGNER** tous les documents et formalités liés à cette affaire, notamment l'avenant n°1 à la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n° 16 18 02 du 07/12/2018 (susvisé) et la convention de financement n°16 18 02 – CF 1 (susvisée) et son annexe avec l'EPFR.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1546-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024